

EC/SH 09\_11\_2022

## COMPTE-RENDU Commission de quartier : Plages du 09 novembre

---

### PRÉSENTS :

#### **Mairie de Saint-Georges de Didonne :**

Serge HERVOIS, Conseiller municipal,

François LEPAREUR, Conseiller municipal

Eric CAMILLERI, Coordonnateur commissions de quartier,

Frédéric BELET, Responsable de la voirie,

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse le premier compte-rendu synthétique, vous y trouverez les questions posées et les premières réponses apportées.

### Questions des Administrés :

#### **Accès PMR :**

Demande de laisser plus longtemps le cheminement, au moins le mois de septembre.

Pour des raisons de contraintes techniques (sable sur le cheminement avec les vents et congés des agents après la saison), la prolongation sera réalisée uniquement en face du Trier et à Vallières.

Serait-il possible d'avoir une descente PMR à la descente 21 ?

Il existe déjà une descente PMR à la descente 20, il est impossible d'en aménager à toutes les descentes.

#### **Chenal à bateaux :**

Il n'y a pas beaucoup de chenal à bateaux, serait-il possible d'en rajouter un au niveau de la Roche blanche ?

Oui cela est possible, le projet est déjà en étude, mais pour des raisons techniques et financières il ne sera peut-être pas opérationnel pour la saison 2023. Nous vous tiendrons informés.

#### **Pourquoi pas de ganivelles à Suzac ?**

Il y a une quinzaine d'années, il y a eu des ganivelles de posées (200 m linéaires) mais la mer a tout emporté.

Cette année, les agents des services techniques vont continuer de poser des troncs d'arbres tout le long jusqu'à la descente de camping pour bloquer la dune.

La plage avait déjà été ensablée, mais cela n'a pas tenu avec les marées.

La problématique du maintien de la plage sera confiée à des cabinets spécialisés et nous vous ferons part des résultats.

### **Pourquoi le nettoyage de la plage se fait en avril sauf à Suzac (fin juin) ?**

Pour des raisons purement écologiques (laisse de mer et un écosystème essentiel floristique et faunistique) et environnementales (rôle géomorphique contre l'érosion de la dune). Un seul nettoyage mécanique est réalisé à cet endroit, juste avant le démarrage de la saison estivale.

### **Pourrait-on se servir d'un poste de secours comme vestiaire pour le longe côte ?**

Si vous faites partie de l'association St Georges Voile, il vous faut échanger avec les responsables. Si vous avez votre propre association, nous pouvons faire une convention d'utilisation des locaux des sauveteurs. Après enquête, il n'y a pas de matériel à l'intérieur.

### **Les cabines de plage vont-elles être remises en place l'année prochaine ?**

Les cabines seront remises en place l'année prochaine, mais celles de Suzac seront installées à Vallières, car elles n'ont pas rencontré leur public.

### **Projet de la Corniche :**

Les travaux du boulevard de la corniche seront réalisés en trois phases, s'étalant de 2023 à 2025.

L'esquisse a été présentée lors du conseil municipal du 2 juin 2022 qui était ouvert à tous les administrés.

Le projet est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes du terrain (cavités souterraines ou masses volumiques). Des masses volumiques ont été identifiées par un marquage au sol sur le terrain et des études sont en cours pour connaître ce qui compose ces vides.

Le CEREMA (Géologues et Spéléologues) va remettre ces prochains jours son rapport définitif concernant les têtes de glissement ou d'effondrements des falaises, les excavations, certaines zones sensibles pour le public ainsi que ses préconisations. Dès lors, la DDTM (commanditaire de la CEREMA) devra se positionner et le syndicat départemental de la Voirie donnera son avis d'ici la fin de l'année.

Le projet amendé sera présenté lors de la réunion publique du 23 mars 2023.

### **Points sur les DSP Plages :**

4 appels à candidature seront lancés pour donner suite au CM du 17 Novembre : (délibérations votés hier le 17)

- 1 concernant les 8 lots d'activités de plage (Club d'enfants, Char à voile, Natation, etc....)
- 3 correspondant individuellement aux 3 restaurants de plage ;

Ceux-ci seront identiques (mêmes surfaces et contraintes pour les 3) et reprennent exactement les intitulés utilisés par les services de l'État lors des précédents renouvellements de sous-traités de concession (débit de boissons - restauration légère de plage).

La publicité de tous ces appels à candidatures sera lancée simultanément sur le site dédié aux marchés publics et par voie de presse locale dès conformité du contrôle de légalité.

### **Taxe foncière :**

L'état augmentera les bases de la taxe foncière, la municipalité a décidé, pour 2023, de ne pas augmenter la part communale (Rappel, cela fait plus de 10 ans que la part communale n'a pas augmenté !), malgré les augmentations considérables de l'Énergie, des fluides et des salaires (3.5% du point d'indice des fonctionnaires). Ce qui représente environ 700 000€ supplémentaires de charges.

La commune a des finances saines, des économies à faire et des subventions à solliciter.

Rappel : l'autofinancement de la commune se situe entre 2,5 millions et 3 millions d'euros par an.

Vous remerciant et restant à votre écoute : [monquartier@sgdd.fr](mailto:monquartier@sgdd.fr) .

Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire connaître si vous souhaitez être référent de votre quartier.

Le Président de la Commission  
du quartier des plages

Mr Serge HERVOIS



